

Nouvelles de l'activité des sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **31 (1923)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tion comme on sait la date d'une bataille.» C'est le 14 mai 1796 que Jenner prit du vaccin sur la main d'une jeune vachère et l'inséra sous la peau de James Phipps, un garçon de 8 ans, qui resta depuis réfractaire à l'inoculation de la variole. Puis il osa écrire et faire savoir à tous que la variole pouvait être évitée..

Il fit autre chose encore. Quelques sujets qui avaient été atteints de « cow-pox » ayant néanmoins contracté la variole, Jenner fut surpris au point de douter et de se décourager un peu. Mais l'élève de Hunter se reprit, il fit de nouvelles recherches et découvrit que les vaches étaient sujettes à plusieurs éruptions des pis qui pouvaient infecter les gens qui les soignaient, mais que, malgré les apparences, ces éruptions différaient les unes des autres. Certaines seulement étaient le vrai « cow-pox » préservateur, les autres n'en étaient que des imitations. Les faits anormaux étaient éclairés. On lui vota une dotation importante, il fut membre de la Société royale de Londres et de toutes les sociétés médicales de l'Europe, il reçut de plusieurs souverains des dons magnifiques, on frappa une médaille en son honneur. Ce fut un vrai triomphe. N'oublions pas cependant ce détail, qui surprendra bien les contemporains : Jenner ne reçut jamais la moindre décoration.

Assurément, il n'y a rien, dans tout cela, de comparable aux découvertes de Pasteur. Il n'y a aucune idée directrice générale, aucune succession de découvertes s'engendrant les unes les autres, aucune généralisation des faits observés permettant des découvertes nouvelles, aucune divulgation d'un monde nouveau. Il y a seulement un homme qui a su regarder, voir, comprendre, expérimenter, ce qui est déjà beaucoup; un savant qui eut la foi dans ses conclusions et qui osa les mettre en action; un innovateur qui a fait passer dans la médecine, en les précisant, des notions vagues auxquelles jusqu'à lui personne n'avait voulu ou su prêter attention. Il y a l'homme qui a donné à l'humanité le moyen de se préserver d'un des plus grands fléaux qu'elle ait connus, et ce n'est pas sa faute si elle n'a pas encore consenti à s'en débarrasser. C'est assez pour considérer Jenner comme un grand homme, pour célébrer sa mémoire et pour contresigner la phrase de Cuvier: « Quand la découverte de la vaccine serait la seule que la médecine eût obtenue dans la période actuelle, elle suffirait pour illustrer à jamais notre époque dans l'histoire des sciences et pour immortaliser le nom de Jenner ».

Nouvelles de l'activité des sociétés

ALLIANCE SUISSE DES SAMARITAINS

Chers amis samaritains,

Il me serait tout particulièrement agréable si toutes nos sections romandes voulaient bien prendre très à cœur la nouvelle tâche qui s'impose à nous en ce moment de développer notre **Organisation d'assurance contre les accidents** et je tiens à leur recommander personnellement

d'une façon très pressante le travail que nous leur demandons de faire dans ce but. Si chacun veut bien prêter son concours et appuyer de toutes ses forces notre mouvement, nous ne tarderons pas à atteindre le but que nous nous proposons, qui ne tend à rien moins qu'à doter tous les samaritains *dans l'exercice de leurs fonctions* d'une assurance *gratuite* contre les accidents. Ce sera là un progrès incontestable

et la bonne volonté de tous aidant, nous espérons arriver à mettre en œuvre notre projet dès le début de l'année 1924.

Ce but atteint, nous pourrions mieux encore que par le passé aider et soutenir d'une manière efficace les sociétés de samaritains dans leur travail. Nous nous proposons en outre de faciliter par des subventions de la caisse centrale la création et l'entretien de dépôts sanitaires ainsi que l'achat de voitures pour le transport des malades. Cela ne deviendra possible, toutefois, que lorsque la question si importante de l'assurance accidents sera réglée selon nos vœux.

Mais par la vente de cartes postales nous devons poursuivre encore un autre but. C'est de répandre dans le public la connaissance du secourisme et de rendre populaire dans tous les milieux le travail si varié et si utile des sociétés de samaritains. Lorsque chacun aura été mis en présence de ce travail et aura appris à l'apprécier, la tâche de nos sociétés dans leur milieu ne pourra qu'en être largement facilitée.

Je ne doute pas un instant, chers amis samaritains, que vous ferez tout ce qui est humainement possible pour nous aider à mener à bien la grande tâche sociale que nous vous proposons, ce qui ne fera du reste que contribuer à rendre plus puissante la grande idée du secourisme et à augmenter la considération dont on l'entoure déjà, ainsi que sa haute signification.

C'est dans ces sentiments et avec cette assurance que je vous prie d'agréer, chers amis samaritains, mes salutations très cordiales.

Vevey, le 12 janvier 1923.

Le président central,
AUG. SEILER.

A toutes les sections de l'Alliance suisse des samaritains

Chers amis samaritains,

L'assemblée des délégués à Vevey a décidé à l'unanimité que l'Alliance suisse des samaritains devait prendre à sa charge l'assurance-accidents des membres actifs de ses sections, pendant toute la durée de leur activité samari-

taine. Comme capital de fondation, l'Alliance suisse des samaritains utilisera la compensation en espèces que la Confédération lui remettra pour les timbres de franchise qui ont été retirés aux sections, et elle en formera un fonds spécial. Pour que cette assurance puisse bientôt entrer en vigueur, ce fonds sera alimenté, d'autre part, par les dons des sections. En outre, le Comité central fut chargé de trouver d'autres moyens encore.

Pour réaliser ce programme, il fut décidé de vendre en avril et mai 1923 deux cartes de samaritains, à 20 centimes pièce. Les sections recevront une commission de 2 centimes par exemplaire. Le bénéfice net total suffira à la mise en action de la caisse d'assurance pour 1924 déjà, à condition toutefois que toutes les sections contribuent puissamment à la vente des cartes, qu'elles en prennent un nombre précis à compte ferme et s'engagent à n'en retourner aucune. Nous vous soumettons des échantillons de ces cartes qui seront sans aucun doute bien accueillies partout, de sorte que vous ne courez aucun risque en commandant un bon nombre. Elles ne portent aucune date et pourront être vendues après l'époque fixée, lors d'exercices peut-être, ou comme cartes de Pâques.

Pour atteindre le but désiré, il faudrait que votre section en prit ... exemplaires à compte ferme. Nous vous prions de nous retourner votre commande sur le bulletin ci-joint, jusqu'au 15 février 1923 au plus tard.

Chers samaritains, il s'agit de nous prêter votre concours dans un nouveau domaine. Jusqu'à ce jour vous étiez obligés de payer vous-mêmes la prime d'assurance; à l'avenir cet argent vous restera et vous pourrez l'employer pour d'autres besoins. Mais il faut que vous nous aidiez à atteindre notre objet, et nous vous demandons d'aller de l'avant avec courage. Souvent l'on entend dire que la population est fatiguée d'acheter. Tel n'est pas le cas. Partout où une action de secours est menée systématiquement, elle a un bon résultat. Puisque par leur travail les samaritains sont utiles à la communauté, ils ont le droit de rendre chacun attentif à ce fait et à la nécessité d'obtenir une partie des fonds nécessaires de cette même communauté.

Nous vous prions donc tous, à titre de collaborateurs, de nous seconder dans cette grande entreprise. L'occasion vous est ainsi donnée d'étendre votre champ d'action. Notre prochain but sera d'aider aux sections de samaritains à installer des dépôts de matériel sanitaire, et à l'achat de voitures de transport, afin de leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs.

Salutations patriotiques et confraternelles.

Olten, le 12 janvier 1923.

Au nom du Secrétariat général
de l'Alliance suisse des samaritains :

Le secrétaire,

A. RAUBER.

Neuchâtel, samaritaines. — La société, en son assemblée générale du 29 janvier écoulé, a constitué son comité comme suit : présidente : M^{me} Gacon, rue Font. André, 18 ; secrétaire : M^{lle} Spühler, rue Louis Favre, 26 ; caissière : M^{me} de Niederhäusern, rue Louis Favre, 26 ; chefs de matériel : M^{lle} Sennwald, M^{me} Chappuisat, M^{me} Oppel, M^{me} Porchet, M^{lle} Burgat, M^{lle} Michel.

La section compte 3 membres honoraires, 44 actifs, 85 auxiliaires et 96 passifs, au total 228. — 10 démissions et départs se sont produits pendant l'année. — Le comité s'est réuni 9 fois ; le bureau 15 fois ; 10 exercices, dont 2 en plein air, et la journée cantonale au Locle ont réuni les membres actifs. — 3 conférences ont été données par deux docteurs, et une causerie sur l'activité de nos sociétés par un samaritain.

La société a été représentée aux assemblées de Valangin (cantonale), à Vevey (romande et nationale) et à la journée des moniteurs à Bienne. — Le 24 septembre, une quinzaine de membres se rendent à Berne visiter l'exposition « Der Mensch ». — Bonne participation à la journée cantonale du Locle.

Les dames de la couture continuent à travailler pour diverses maisons d'hospitalisation. Quelques dames donnent leur aide à la vente de la fleurette du 1^{er} mars.

2500 cartes du 1^{er} août sont vendues par la section qui collabore aussi à l'œuvre « In Memoriam » par une cotisation annuelle, ainsi qu'à celle de l'Utilité publique.

On travaille pour le sanatorium neuchâtelois à Leysin dans un local loué par la société et où on se réunit deux fois par semaine. Des paquets individuels pour les malades hospitalisés à Beau-Site, Leysin, sont envoyés à Noël. Divers vêtements sont remis à plusieurs hôpitaux de la ville.

Sur le conseil de son président d'honneur, M. le D^r de Marval, la section s'intéresse à la Pouponnière neuchâteloise. On travaille avec courage pour les tout petits. La société devient « patronnesse » de l'œuvre.

13 samaritaines donnent leur aide pendant la durée de l'Exposition de puériculture en notre ville.

L'établissement de 5 postes samaritains dans les quartiers excentriques a été accueilli avec satisfaction par le public.

Les petits carnets délivrés en janvier 1922 accusent 250 interventions diverses et nombreux secours à domicile.

C'est en formant les meilleurs vœux pour la bonne marche de la société et son affermissement que nous recommençons une nouvelle année qui sera, nous l'espérons, riche en activité.

A. G.

Sainte-Croix, Croix-Rouge. *Rapport du comité pour 1922.* — L'exercice écoulé a commencé par un appel en faveur de la mission hospitalière en Russie et la préparation à cet effet de la conférence du D^r de Marval. Cette conférence a eu lieu le 6 mars au Temple et son succès a dépassé toutes les prévisions. Le conférencier a fait projeter sur la toile les films du D^r Nansen, représentant des scènes émouvantes de la famine russe. Bien des larmes coulèrent dans l'auditoire à la vue de ces pauvres enfants affamés qui n'avaient plus que la peau collée sur les os et qui n'ont été délivrés de leur torture que par la mort. M. de Marval fait un appel vibrant en faveur de ces déshérités et la collecte faite dans les bancs et à la porte produisit la belle somme de fr. 1076.61. Cette somme, déduction faite des frais, a été expédiée immédiatement au caissier central de la Croix-Rouge, à Berne. Un poste de collecte ouvert chez M^{me} Martin, en faveur de la même

œuvre, a produit fr. 809.65 qui furent envoyés à Berne, au commencement de novembre.

Après les Russes, ce sont les Grecs qui, après leur désastre d'Asie mineure, ont appelé à l'aide. A la suite d'une circulaire du Comité cantonal, nous avons, dans un délai très court, récolté une quantité respectable d'effets d'habillement, ainsi que la somme en espèces de fr. 195. Le tout fut envoyé à Lausanne le 10 novembre.

Nous nous sommes occupés, comme d'habitude, de la vente du timbre « Pro Juventute », mais comme d'habitude aussi, c'est M^{me} Martin, secrétaire de district, qui a eu la grosse besogne et qui a droit de ce fait à tous nos remerciements. Cette vente a produit en 1921 la somme brute de fr. 1746.50, laissant pour la caisse locale de « Pro Juventute » un bénéfice de fr. 495 que nous avons répartis comme suit: fr. 25 pour propagande en faveur de « Pro Juventute »; fr. 20 à l'Asile de Serix; fr. 30 à Büllet; fr. 60 à l'Auberson et La Chaux; fr. 360 à Sainte-Croix, pour être utilisés en faveur des catéchumènes dans le besoin.

M^{me} William Mermod et votre président ont représenté la sous-section à l'assemblée des délégués qui a eu lieu à Morges, en mars.

Nous avons alloué à la caisse des samaritains, qui ont eu de grandes dépenses pendant l'année écoulée, la somme de fr. 150 plus fr. 100 pour le dépôt sanitaire.

Nous avons eu la joie de constater qu'un grand nombre des membres qui nous étaient venus en 1921, sous l'effet de la carte spéciale lancée dans toute la Suisse, nous est resté fidèle, et les cotisations se sont montées de ce chef à fr. 543 payés par 268 membres.

Le solde en caisse se monte à fin décembre à 28 cts. et notre dépôt à la caisse d'épargne est de fr. 1294.15.

Au nom du comité:

Le président: ADRIEN LADOR.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Bâle. — Candidates: Sœur Adèle Kœchlin, 1896, de Bâle; Sœur Esther Stæhelin, 1898, de Bâle.

Démission: Sœur Pauline Kromer, garde de nourrissons.

Section de Berne. — Candidates: Sœur Josy Oehen, 1896, de Lucerne; Idy Ringier, 1885, de Zofingue; Alice Muller, 1896, de Moudon.

Admission définitive: Sœur Mina Jordi, de Utzenstorf.

Démission et transfert: Sœur Rosette Ellenberger, transférée dans la section de Neuchâtel.

Section de Genève. — Demande d'admission: M^{lle} Berthe Suter, 1891, de Genève; M^{lle} Jeanne Wille, 1880, de La Sagne (Neuchâtel).

Exclusion: M^{lle} Marie Kopf, Genève.

Transfert dans la section de Genève: Sœur Alice Wirz, de la section de Zurich, et Sœur Lina Grütter, de la section Bürgerspital Bâle.

La broche n° 1285 est retrouvée et a été rendue à son propriétaire.

Section de Lucerne. — Candidate: Sœur Verena Riedweg, garde-malade, 1897, de Höngg.

Admissions définitives: Marie-Louise Hartmann, d'Arbon; Lina Zimmermann, de Ennetbürgen; Philomène Beck, de Sursee; Marie-Henriette von Moos, de Lucerne; Vereneli Kœppli, de Sins.

Section de S^t-Gall. — Candidate: Sœur Martha Schildknecht, garde-malade, 1895, d'Eschlikon.

Démission: Sœur Babette Bornhauser.

Section de Zurich. — Candidates: Louise Kerez, garde-malade, 1894, de Zurich; Frieda Schaad, garde-malade, 1899, de Ziefen; Hedwig Berner, 1896, de Unterkulm; Erica Blom, 1886, de Berne.

Admissions définitives: les sœurs Emmy Walser, Martha Gut, Juliane Geissler, Emmy Lanz, Alice Amrein, Hanna Eberhard, Lina Grossenbacher, Emma Locher, Babette Waser, Lydia Muller, Martha Roderer, Lina Meier, Rösi Widmer, Théodora de Bock, Bertha Benz, Louise Fuchs, Marie Streuli.

Démisions: Marie Hubmann, Martha Hunziker, Aline Lang, Rosa Leemann; le garde Johannes Keller; Arnold Isler, décédé.